



2015-12-177

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT**

Séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **14 décembre 2015** à 19 h.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Geneviève Dallaire
Siège #2 - Pascal Lessard
Siège #3 - Jean-Marie Dionne
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #5 - Louison Busque
Siège #6 - François Morin

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Guy Plante.

Mme Chantale Gareau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette session.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE
CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 8 décembre 2015 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée extraordinaire, la maire déclare la séance ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Marie-Jeanne Ouellet et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Cette session est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2015 de cette municipalité

2015-12-178

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SESSION
- 2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
- 3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2015 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

2015-12-179

4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2016

Attendu la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2016, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès verbal.

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par madame Geneviève Dallaire appuyé par monsieur Louison Busque et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Philibert;

Adopte le budget de l'exercice financiers de 2016 prévoyant;

REVENUS

- Taxes foncières : 335 023 \$
- Paiement tenant lieu de taxes: 400 \$
- Autres revenus: 47 972 \$
- Revenus de transferts: 159 104 \$
- Appropriation au surplus: 29 714 \$

Total : 572 213 \$

DÉPENSES

- Administration générale: 118 494 \$
- Sécurité publique: 77 620 \$
- Transport: 120 385 \$
- Hygiène du milieu: 56 926 \$
- Aménagement, urbanisme : 1 500 \$
- Loisirs et culture: 53 743 \$
- Dépenses en immobilisation: 143 545 \$

Total : 572 213 \$

Adoptée unanimement

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2015-12-180

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Jean-Marie Dionne, et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire d'adoption du budget soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 19h15

Jean-Guy Plante, maire

Chantale Gareau, dir. gén. & sec. trés.